

Conditions de l'offre

Contrats Familial Complémentaire et Multirisques Accidents de la Vie

Remise à la souscription

1. DESCRIPTIF DE L'OFFRE

L'assuré souscrivant un contrat Familial Complémentaire ou un contrat Multirisques Accidents de la Vie se voit offrir une remise sur le montant de la cotisation.

Pour bénéficier de cette offre **valable une seule et unique fois**, le souscripteur doit être titulaire **simultanément depuis au moins un an**, d'un contrat Habitation Résidence Principale et d'un contrat Multirisques 4 roues ou 2 roues tels que visés en 3. ci-après.

2. MONTANT DE LA REMISE ACCORDÉE

La remise accordée équivaut à :

- 6 mois de cotisation pour le contrat Familial Complémentaire,
- 1 mois de cotisation pour le contrat Multirisques Accidents de la Vie.

3. SOUSCRIPTEUR/BÉNÉFICIAIRE ET CONDITIONS DE L'OFFRE

Pour pouvoir bénéficier de l'offre, le souscripteur doit remplir les deux conditions cumulatives suivantes au jour de la souscription du contrat Familial Complémentaire ou Multirisques Accidents de la Vie :

- être une personne physique,
- détenir **simultanément depuis au moins 1 an** auprès de la **Matmut** :
 - un contrat Habitation Résidence Principale de l'une des gammes distribuées depuis le 9 octobre 2013, à l'exclusion du contrat Habitation Résidence Principale - Jeunes,
 - ainsi qu'un contrat Multirisques 4 roues ou 2 roues garantissant l'un des véhicules suivants au sens de l'article R. 311-1 du Code de la Route :
 - › voiture particulière y compris camping-car,
 - › camionnette,
 - › motocyclette de plus de 50 cm³ et/ou dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 45 km/h,
 - › tricycle à moteur de plus de 50 cm³ et/ou dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 45 km/h.

Les contrats doivent être en cours, et n'être ni suspendus, ni résiliés, et ce pour quelque motif que ce soit.

4. EXCLUSION

L'offre ne s'applique pas en cas de nouvelle souscription d'un contrat Familial Complémentaire ou Multirisques Accidents de la Vie intervenant après la résiliation pour non-paiement de l'un ou l'autre de ces contrats.

5. CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE

L'avantage tarifaire est personnel, incessible, et non transférable. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

La présente offre est valable **une seule et unique fois** et n'est pas cumulable avec d'autres offres en cours sur les contrats Familial Complémentaire et Multirisques Accidents de la Vie.

La remise accordée est déduite du montant total annuel de la cotisation.

En cas de résiliation à son échéance annuelle, à l'initiative de l'assuré, du contrat bénéficiaire de l'offre intervenant moins de 12 mois après la date de sa souscription, la remise accordée est annulée et son montant doit donc être réglé par l'assuré.

6. PÉRIODE DE VALIDITÉ

La présente offre est valable pour toute nouvelle souscription éligible prenant effet entre le 18 octobre 2017 et le 31 décembre 2018 inclus.

7. INFORMATION

Les conditions de l'offre sont disponibles sur le site matmut.fr et dans les Agences **Matmut**. Elles peuvent être remises sur simple demande.